



Enfant lésé lors d'un héritage

Par **roro130**, le **13/01/2010** à **10:35**

Bonjour,

j'aurai souhaité savoir si des recours sont possible dans le cas d'un partage très illégal en assurance vie. Voila mon père a placé de très grosses sommes en assurance vie, surement dans le but de me déshériter, mon notaire m'a dit que logiquement je devait quand même avoir 1/4 des sommes ce n'est pas le cas. J'ai reçu environ 1/8 des primes d'assurance vie. Ma question est donc : puis-je avoir recours devant le tribunal ou non?
merci